

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

Délibération n° :

DL19/2024

Objet :

Affectation du
résultat 2023 –
secteur privé

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire-CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 18/06/2024

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) ;
M. GILBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ;
M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIVIEN (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 26
VOTANTS : 29

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL19/2024
Affectation du résultat 2023 – secteur privé

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l’arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4, modifiée par la délibération n° DL44/2021 du 16 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° DL52/2022 du 6 décembre 2022 relative à l’adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° DL18/2024 portant sur l’approbation du compte financier unique 2023,

Vu la délibération n° DL10/2024 du 28 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024 qui reprend les résultats de l’exercice 2023,

Vu la note de présentation,

Considérant que le compte financier unique 2023 fait apparaître un excédent d’exploitation de 4 030 353.41 € et un excédent en section d’investissement de 727 659.40 €,

Considérant que les restes à réaliser en dépenses d’investissement sont évalués à 777 222.61 €,

Considérant qu’il y a nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d’investissement à hauteur de 49 563.21 €,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Décide** d’affecter à la section d’investissement l’excédent de la section d’exploitation du compte financier unique 2023 nécessaire à la couverture du déficit d’investissement, soit la somme de 49 563.21 € et d’inscrire les crédits correspondant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Décide** de conserver en section d’exploitation l’excédent 2023 soit 3 980 790.20 € au compte 002.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 2 JUL. 2024
Affichée le : - 2 JUL. 2024

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL19_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Affectation du résultat 2023 - secteur privé
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL19_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20240702-DL19_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	992
<i>nom original:</i>		
Note présentation dl 19 2024.pdf	application/pdf	53603
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20240702-DL19_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	53603
<i>nom original:</i>		
dl 19 2024.pdf	application/pdf	296748
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20240702-DL19_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	296748

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h16min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h20min14s	l'enveloppe 1057623 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juillet 2024 à 16h25min56s	l'enveloppe 1057623 passe en transmis
Acquittement reçu	2 juillet 2024 à 16h35min43s	Reçu par le miat le 2024-07-02